Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Promotion de l'intégration des étrangers pour 2009: Vaud double sa contribution directe au financement des projets

Conjointement avec la Confédération, mais aussi en son nom propre, le Canton de Vaud va financer divers projets d'intégration destinés aux étrangers qui souhaitent améliorer leur apprentissage de la langue française et, par là, faciliter leur intégration.

Les partenaires de l'intégration des étrangers dans le canton de Vaud ont été informés hier soir mercredi sur les projets d'intégration qu'ils pourraient développer dès 2009. Ils l'ont été conjointement par la Commission fédérale sur les questions de migration et par la coordinatrice vaudoise en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme.

Près de 100 personnes ont assisté à cette séance, représentant les associations actives dans les questions d'intégration, des représentants des communes, des délégué-e-s à l'intégration ainsi que diverses personnalités politiques.

En 2008, plus de 30 projets avaient été lancés et financés par la Confédération. La réelle nouveauté pour 2009 est que désormais le canton de Vaud prévoit de doubler sa contribution directe au financement des projets. Il a élaboré à cet effet un «programme de mesures cantonal 2009-2011 «Langues et Formation». Le but est d'offrir aux étrangers qui le souhaitent la possibilité d'améliorer leur niveau de formation générale et de favoriser leur apprentissage de la langue française.

A titre d'exemple et pour recevoir un financement, il s'agira de proposer des cours d'alphabétisation, des cours de sensibilisation au français pour les enfants en âge préscolaire ou encore des ateliers de conversation.

Les partenaires sont invités à déposer leurs projets pour le 30 novembre 2008. Ils recevront après examen l'aval du canton et le financement au plus tard le 31 mars 2009. Les documents à remplir pour faire acte de candidature sont disponibles sur le site www.vd.ch/integration. Le financement (cantonal et part de la Confédération) demandé ne pourra excéder 70% du coût global du projet. Le solde devra être payé par les communes ou par d'autres partenaires locaux.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 09 octobre 2008

DINT, Magaly Hanselmann, coordinatrice en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme, 079 663 75 55